Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID: 060-216004895-20241212-39_2024-DE



DE LA COMMUNE DE PLAINVAL SÉANCE DU 12 décembre 2024

Mairie de Plainval

L'an deux mil vingt-quatre, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur BETHELMY Taylor, Adjoint au Maire.

Date de Convocation :

<u>Présents</u>: Messieurs Taylor BETHELMY, Franck JONCKHEERE, et Mesdames Evelyne CAUWENBERGHS, Coralie ALIZARD, Gwenaëlle LEROY, Marjorie DARCAIGNE - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en

09/12/2024 Date d'affichage:

exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

09/12/2024 Membres en

Absents excusés/pouvoirs: Monsieur Samuel DOVERGNE, Madame Katia VARESI

Exercice: 9

Absents non excusés : Monsieur Joël GALEK

Membres Présents : 6 Membres

votants: 8

Secrétaire de séance : Madame Evelyne CAUWENBERGHS

Délibération n°

39-2024

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – CHAPITRE 65

Monsieur BETHELMY Taylor, adjoint au Maire, explique à l'ensemble du conseil la situation budgétaire actuelle concernant le chapitre 65 (autres charges de gestion courante), qui ne sera pas suffisante pour finir l'année 2024.

Il faut donc effectuer une décision modificative afin de couvrir les frais au chapitre 65 jusqu'à la fin de l'année.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget 2024 de la commune,

Monsieur le 1^{er} adjoint propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2024 :

| | FONCTIONN | EMENT | |
|-------------|-----------|------------|---------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chap / art | montant | Chap / art | montant |
| 011 / 60612 | -6 000.00 | | |
| 65 | 6 000.00 | | |
| | 0.00 | | 0.00 |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; ADOPTE la décision modificative proposée

Plainval, le 12 décembre 2024 Le Maire, Samuel DOVERGNE